



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

## **AVIS AU PUBLIC**

**faisant connaître l'ouverture de la concertation publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de SOLLIES-TOUCAS du 06 mars au 09 mai 2023**

---

### **PREFECTURE DU VAR**

Par arrêté du 26 novembre 2014, le Préfet du Var a prescrit l'élaboration d'un PPRI sur la commune de SOLLIES-TOUCAS. Conformément à l'article 4 de cet arrêté, l'élaboration du PPRI fait l'objet des modalités suivantes de concertation publique organisée par la Préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

- Une exposition du dossier en mairie, Place Clément Balestra, 83210 SOLLIES-TOUCAS
- Un recueil des observations sur registre ouvert en mairie. Il sera mis à disposition aux jours et heures d'ouverture au public
- Une réunion publique se tiendra le 18 avril 2023 à 18h30 en salle des fêtes de SOLLIES-TOUCAS
- Une information et mise à disposition du dossier sur le site internet des services de l'État dans le Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)
- Un registre dématérialisé à l'adresse mail : [ddtm-ppri-sollies-toucas@var.gouv.fr](mailto:ddtm-ppri-sollies-toucas@var.gouv.fr)